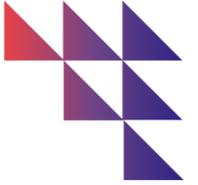




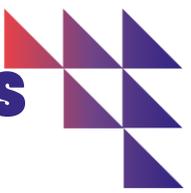
LE LOBBYING EUROPÉEN EN PRATIQUE



RAPPELS : LE DÉJÀ-VU DU LOBBYING EUROPÉEN

- > **Un écosystème d'interactions entre une multitude d'acteurs**
- > **Une multitude d'acteurs comme opportunité dans le choix des stratégies de lobbying**
- > **Une stratégie de lobbying selon un biorythme spécifique**

Rappel 1 : Un écosystème d'interactions entre une multitude d'acteurs



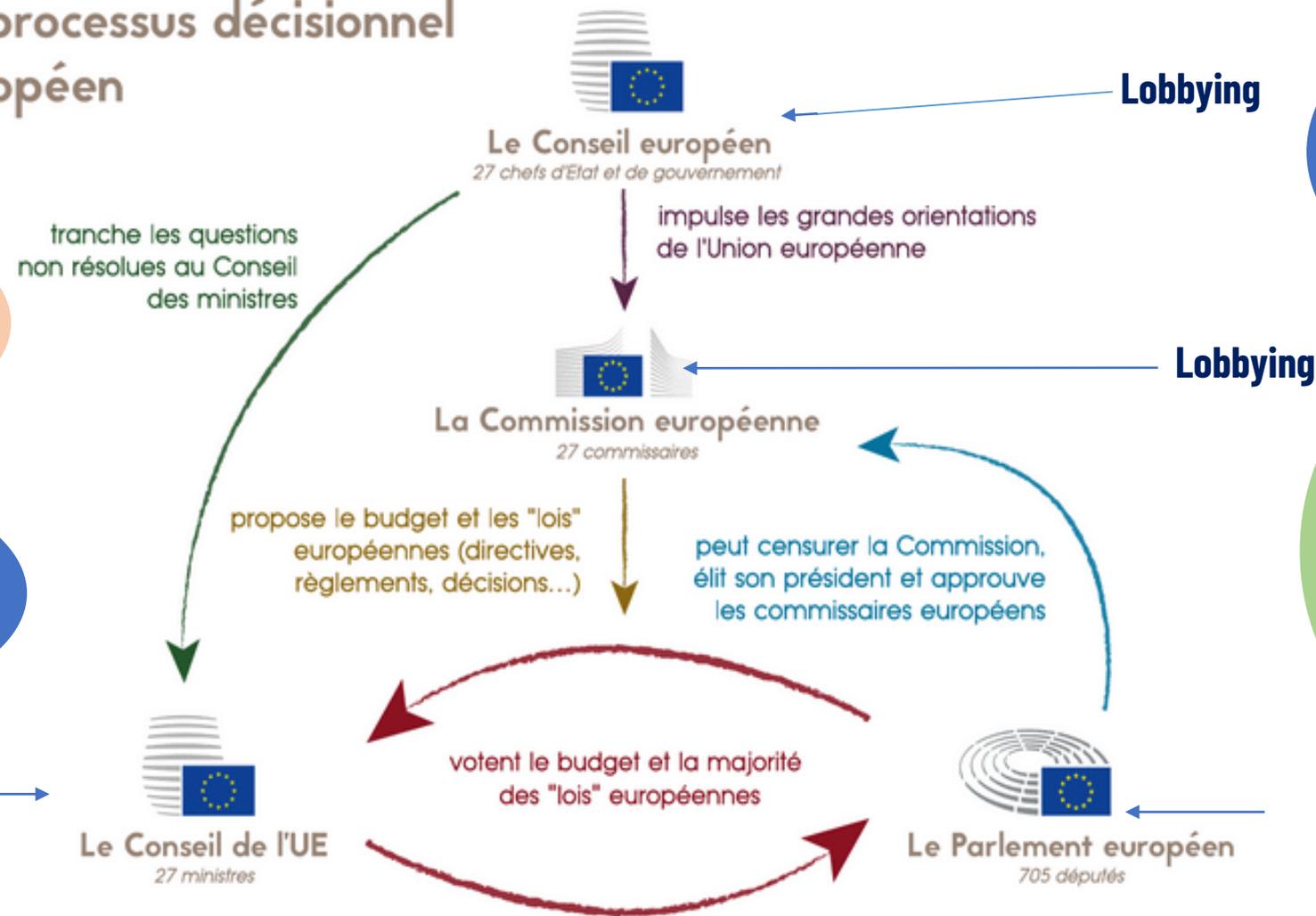
Organes consultatifs

Représentation des gouvernements Paris & Bruxelles

Patronat européen BusinessEurope
Fédérations Pro sectorielles

Lobbying
Mouvement des Entreprises de France
L'Académie

Le processus décisionnel européen

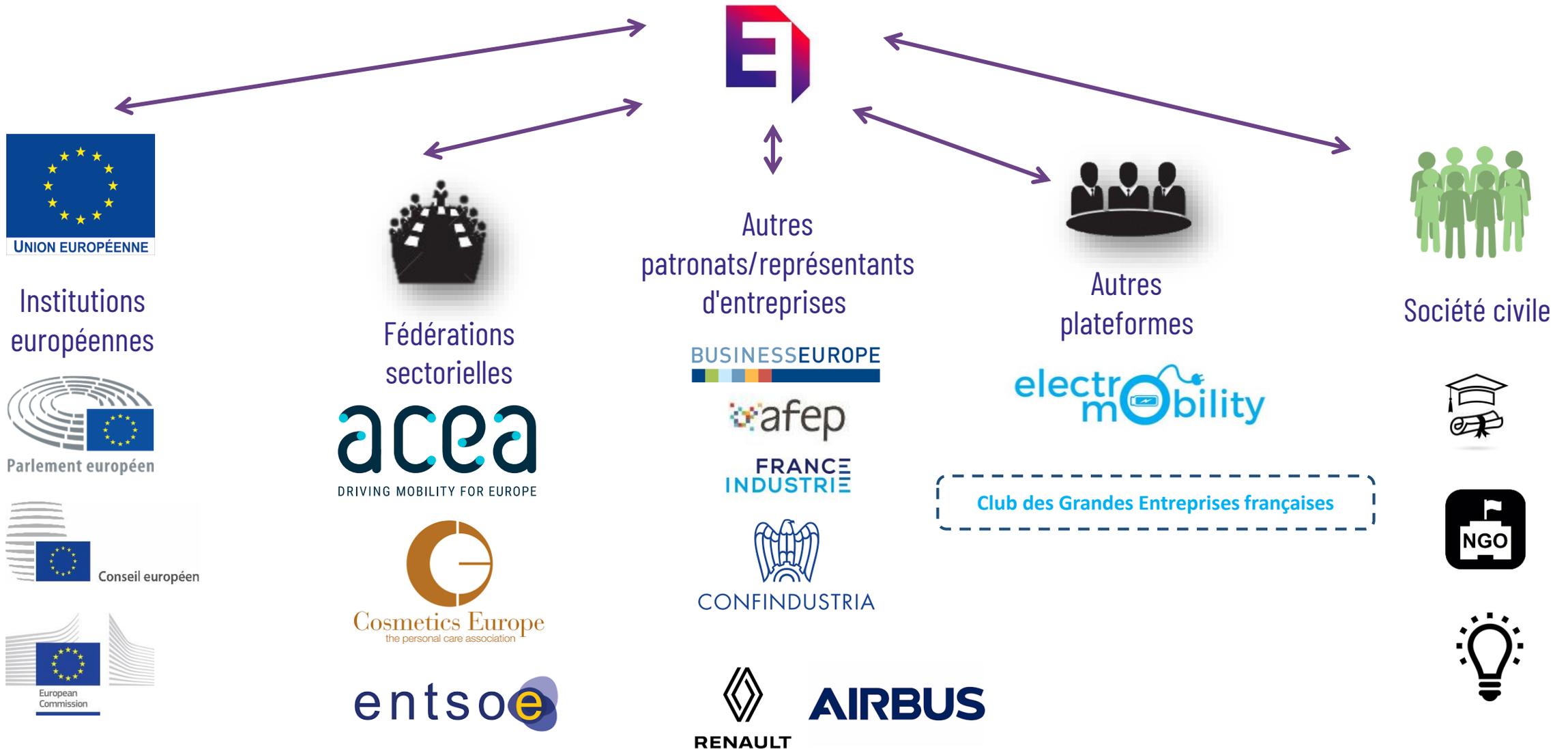


Autres acteurs: Syndicats européens
ONG

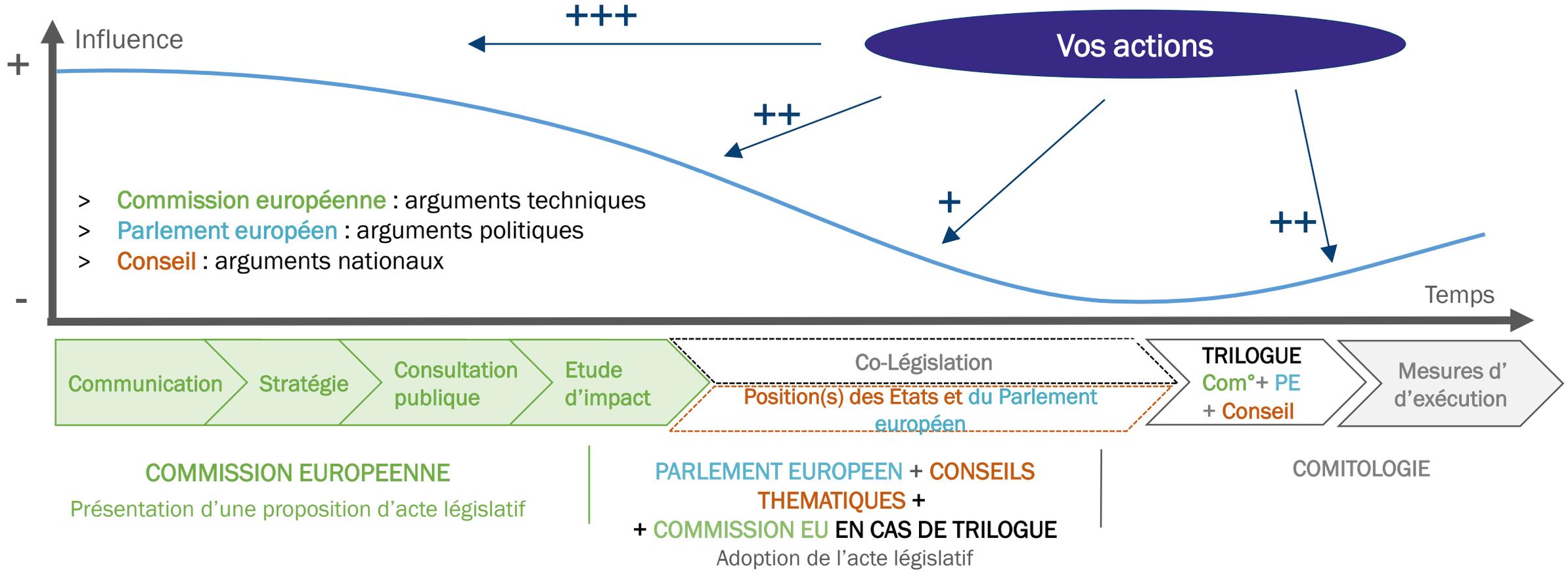
Jeux d'acteurs à géométrie variable: Coalitions, rapprochements ponctuels

Lobbying

Rappel 2 : Une multitude d'acteurs comme opportunité dans le choix des stratégies de lobbying



Rappel 3 : Une stratégie de lobbying selon un biorythme spécifique





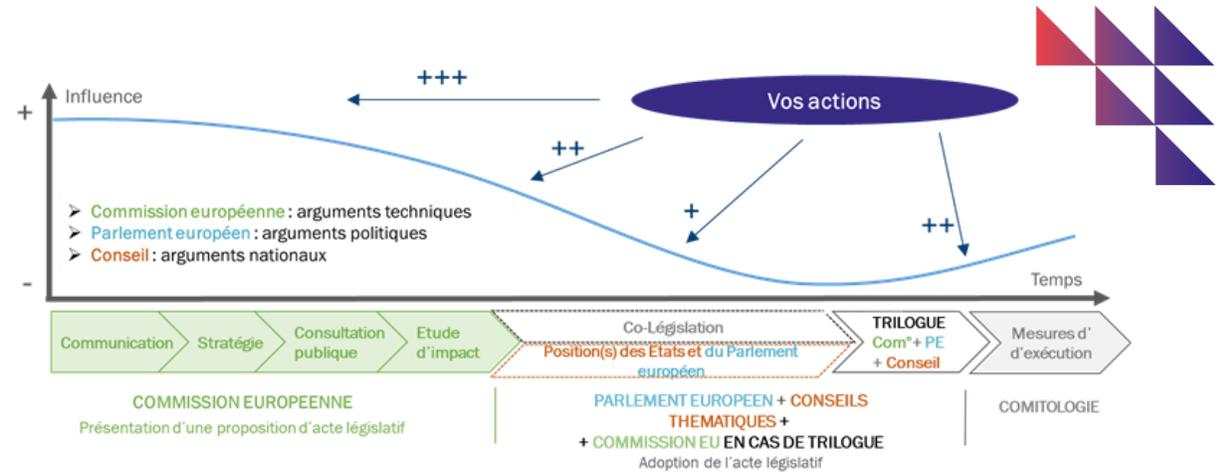
LE LOBBYING : SAVOIR TRANSMETTRE LA BONNE INFORMATION À LA BONNE PERSONNE AU BON MOMENT ET PAR LE BON CANAL

- > Quelles actions ?
- > Quels acteurs ?
- > Quel contexte ?
- > Quels outils ?
- > Quels objectifs ?

Deux approches possibles

Une stratégie offensive : répondre à une opportunité business en impulsant une nouvelle législation

- > Déterminer l'**objectif business** à atteindre
- > **Construire l'argumentaire** (interne) et déterminer les alliés possibles (externe)
- > Convaincre la Commission européenne de la nécessité d'agir
- > **Proposer une législation adaptée** (avantage concurrentiel d'une entreprise ou d'un secteur)



- **Une stratégie défensive :** agir le plus en amont possible de la publication d'une nouvelle législation pour influencer son contenu
 - > **En amont de la publication d'une législation**
 - Alimenter la Commission européenne : argumentaire, données...
 - Construire la stratégie : déterminer les acteurs clés, créer des alliances
 - > **Une fois la législation publiée**
 - Agir auprès des co-législateurs (Parlement et Conseil) et des gouvernements nationaux tout au long de la procédure de codécision



1- LE LOBBYING AVANT LA PUBLICATION D'UN TEXTE

- > Les actions à mener en amont de la proposition législative de la Commission

Scénario idéal : **Inspiration offensive**



Stratégie/leviers :

- > **Identifier une opportunité business** qui pourrait apporter un avantage concurrentiel
- > Echanger avec les experts internes pour **initier et alimenter le débat à venir**
- > **Construire un narratif inspirant** : pourquoi ce sujet, quels enjeux, quel contenu technique et d'innovation, quelle dimension économique et sociale
- > **Construire des alliances** avec des parties prenantes à forte portée technique, économique ou sociale - process de réseautage et de confiance sur le long terme
- > Convaincre la Commission de la **nécessité d'anticiper**

EN PRATIQUE



L'économie circulaire : un enjeu business pour les entreprises

- > Beaucoup de secteurs et d'entreprises ont initié de véritables démarches de rupture en matière d'éco-conception
- > Un sujet longtemps conceptuel mais avec de vraies conséquences techniques, d'innovation et d'investissements
- > Construction d'une doctrine au niveau européen → **contribution à cette réflexion pour devenir une référence, une source d'information crédible et un expert fiable.**
- > Publication par la Commission des **Paquets Economie Circulaire I et II**

Scénario anticipatif : Mobilisation en prévision



Stratégie/leviers :

- > **Identifier les dates clés des textes à venir et en clarifier les enjeux**
- > Comprendre rapidement et **cerner les conséquences possibles** sur le business
- > **Anticiper et identifier le besoin réglementaire** pour encadrer les conséquences mise en évidence pour le business
- > Mobiliser les acteurs politiques pertinents sur la scène nationale et européenne
- > Faire entrer le sujet dans le **débat public** pour commencer à construire et à **influencer l'élaboration de la réglementation**

EN PRATIQUE



La révision de la directive déchets – focus sur les batteries des véhicules électriques

- > Importance du sujet des batteries vis-à-vis de l'ambition européenne sur l'électrification du transport routier → sujet du recyclage et de la seconde vie des batteries pour contribuer à la demande électrique
- > Mise en place d'un partenariat franco-néerlandais (public/privé) sous patronage de la CE → création d'un innovation deal pour identifier les freins autour des batteries puis publication d'une **réglementation reprenant ces travaux**

Scénario constructif: Mobilisation avant la proposition



Stratégie/leviers :

- > **Identifier un sujet montant ou d'actualité pour le business**, susceptible d'aboutir à un texte à court terme
- > Echanger avec les experts internes pour **initier et alimenter le débat à venir**
- > Construire une position en organisant **un narratif technique et politique**: lobbying d'expertise et dimension économique et sociale
- > Rencontrer **la Commission** (DG en charge) et faire percoler le sujet auprès des **autres institutions**
- > Identifier **les forces en présence** pour adapter le narratif et chercher des alliés - suivre les parutions sur le sujet et les prises de positions

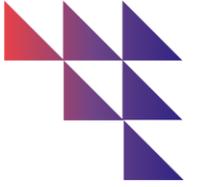
EN PRATIQUE



La réforme du marché de l'électricité – indispensable d'ici 2024

- > Une mesure souhaitée par le MEDEF qui a alerté les pouvoirs publics français et européens en amont de la proposition législative
- > Prise de position publique du Président du MEDEF en faveur d'une réforme
- > Participation au CoPres de BusinessEurope pour mobiliser les autres patronats européens
- > Création d'un GT dédié « Market design » avec une pluralité d'acteurs

Quotidien universel : Être source d'informations pour la Commission



Stratégie/leviers :

- > Connaître le biorythme des textes structurants
- > Construire à partir de cet éclairage un planning de « pré-influence »
- > Répondre à toute demande pour alimenter la Commission :
 - Consultations publiques de la Commission
 - Auditions des partenaires sociaux européens
 - Etude d'impact
- > Rencontrer les acteurs clés à la Commission (DG en charge de rédiger la proposition législative) → **être contributeur du débat et d'être reconnu comme une source d'information**

EN PRATIQUE



Future révision de la directive sur les comités d'entreprise européens

- > Un organe de dialogue social très présent dans les grandes entreprises françaises
- > Des échanges avec le Commissaire Nicolas Schmit et la DG Emploi (organisation d'un webinar, courrier MEDEF-BDA)
- > Création d'un GT dédié au niveau européen et au niveau national (en lien avec l'Afep) dès 2022 avec des entreprises et fédérations sectorielles européennes
- > Participation à une étude lancée par la DG Emploi (consultant mandaté)

Une diversité d'entrées à la Commission :

qui solliciter ?



#EUstrivesformore #vdLcommission



Un nouvel élan pour la démocratie européenne

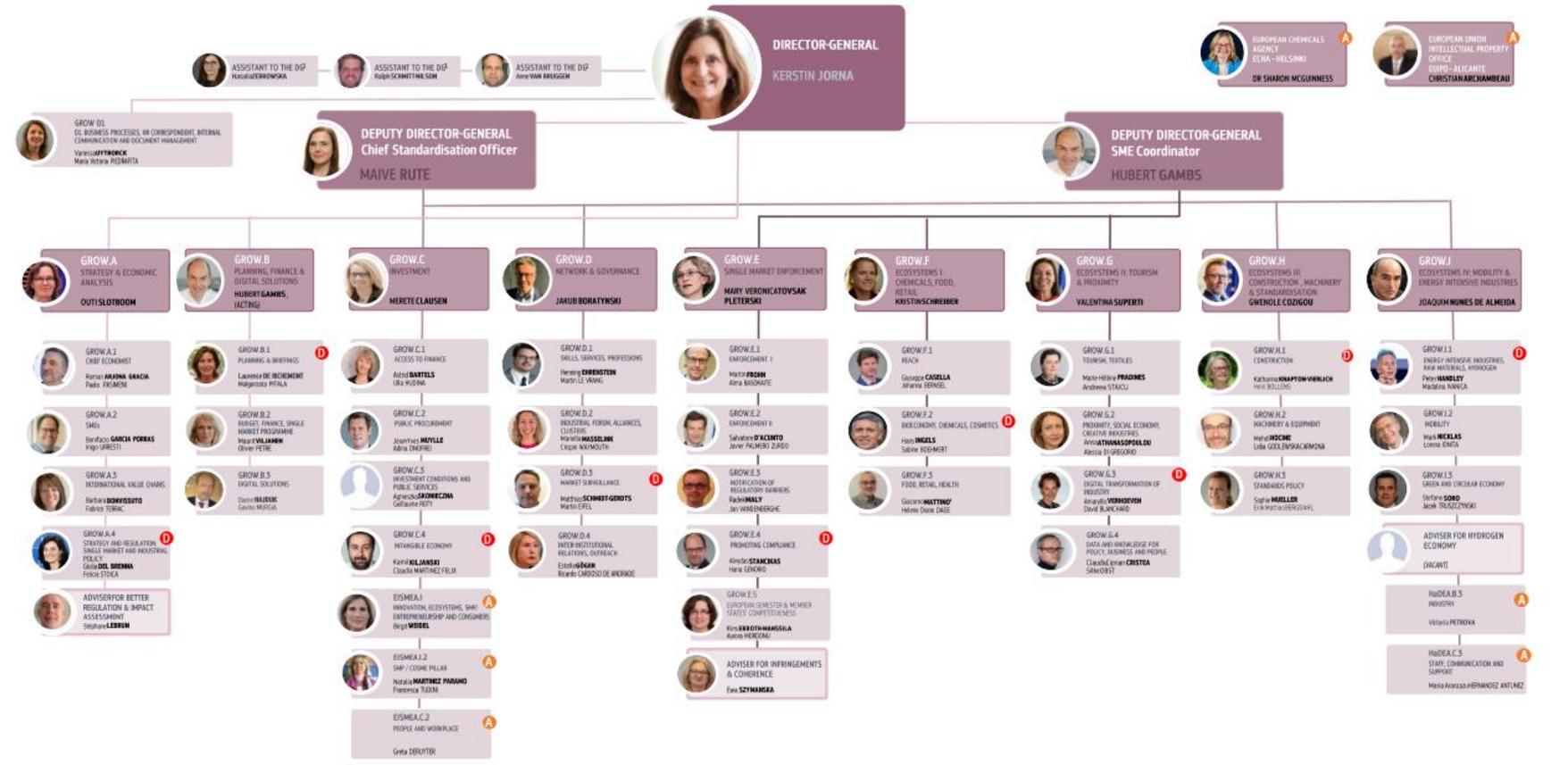
Une diversité d'entrées à la Commission : qui solliciter ?



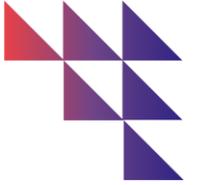

European Commission

DG Directorate-General
 For Internal Market, Industry, Entrepreneurship & SMEs

COMMISSIONER: THIERRY BRETON
 



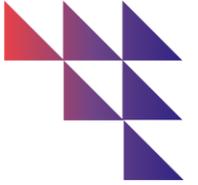
D Deputy to the Director
A Staff detached to Agencies



2- LE LOBBYING APRES LA PUBLICATION D'UN TEXTE

- > Les actions à mener une fois la proposition législative présentée par la Commission

Les momentums de la **co-législation**



- **En amont de la publication :**
 - Consultations publiques
 - Etudes d'impact
 - Auditions
- **Publication des propositions des textes :**
 - Suivant le programme de travail/ la feuille de route de la CE
 - Suivant l'actualité



- **Publication des propositions législatives :** Octroi des dossiers dans le Working Party pertinent selon domaine
- **Echanges de vues et débats d'orientation lors des Conseils thématiques**
- **Orientation générale au Conseil :** mandat de négociation pour les trilogues



- **Rapport d'initiative :** Outil d'impulsion législative
- **Publication des propositions législatives :** Octroi des dossiers aux commissions parlementaires pertinentes selon le domaine (nomination des rapporteurs, rapporteurs fictifs)
- **Vote en commission puis vote en plénière :** mandat de négociation pour les trilogues

Influence au Conseil



Publication du projet de réglementation

- > Identifier le Working Party (WP) en charge
- > Identifier le conseiller de la Représentation Permanente (RP) ayant la Présidence

1ers échanges en WP

- > Contacter le conseiller à la RP France et autres RP présents dans le WP en charge
- > Partager notre lecture de la proposition législative et nos modifications argumentées

Projets de compromis

- > Être en veille active des échanges (échanges de vues lors des WP, débats d'orientation entre les Ministres, ...) pour influencer l'orientation générale finale

Adoption de l'orientation générale

- > Mandat du Conseil pour les négociations de trilogues

Influence au Conseil : être reconnu



EN PRATIQUE



Règlement Net Zero Industry Act

- > **Action 1:** Construire avec les membres le narratif technique, économique et social nécessaire pour avoir de la valeur ajoutée dans le débat entre Etats et convaincre
- > **Action 2:** Identifier les acteurs français en charge au Conseil :
 - Echange avec la Direction Générale des Entreprises (DGE)
 - Contact avec la Représentation Permanente française
 - Contact avec le Secrétariat Général des Affaires Européennes (SGAE)
- > **Action 3:**
 - Envoi de nos messages clés ainsi que de nos propositions d'amendements
 - Recherche de coalition avec d'autres patronats pour porter les messages des entreprises européennes auprès d'autres Etats membres
 - Adaptation si besoin de notre narratif selon les alliances et compromis et selon le suivi des débats

Influence au Parlement



Publication du projet de réglementation

- > Identifier la ou les commission(s) parlementaire(s) compétente(s) : commission(s) au fond et/ou pour avis
- > Suivre le processus de nomination des rapporteurs et des rapporteurs fictifs pour chacun des commissions saisies

1ers échanges en commissions

- > Identifier le biorythme du texte au Parlement (calendrier parlementaire)
- > Contacter les eurodéputés clés et membres des commissions saisies
- > Partager notre lecture de la proposition législative et nos modifications argumentées

Votes en commissions

- > Envoi de propositions d'amendements ciblés en amont des votes en commissions

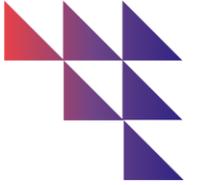
Vote en plénière

- > Envoi de propositions d'amendements de plénière ciblés
- > Mandat du Parlement pour les négociations de trilogues

Questions parlementaires

- > Utiliser les eurodéputés pour challenger et téléguider des questions sur le contexte réglementaire

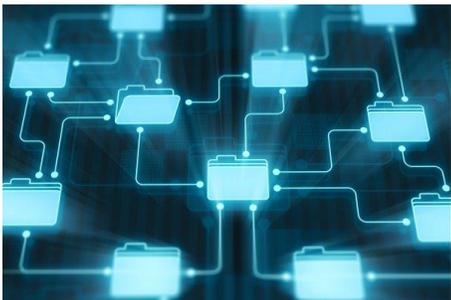
Influence au Parlement : **suivre le rythme**



Une fois la compétence des commissions tranchée, le Parlement suit un rythme soutenu ponctué par des deadlines précises.

- > Annonce en Plénière pour attribution du dossier **aux commissions compétentes** au fond et pour avis.
- > **Désignation**, par les groupes politiques, de leurs **rapporteurs et shadow rapporteurs**.
- > Publication du **projet de rapport ou d'avis** par le rapporteur de chaque commission ; le délai de dépôt des amendements commence alors à courir.
- > Tentative d'accord sur des **amendements de compromis** (réunions politiques entre rapporteurs et shadow rapporteurs).
- > **Vote en commission** du rapport final puis **vote en Plénière** avant de débiter les trilogues.

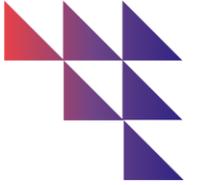
EN PRATIQUE



Le Règlement sur les données (*Data Act*)

- > La désignation des rapporteurs et la phase de rédaction de leurs rapports : l'importance des coordinateurs.
- > L'envoi des propositions d'amendements : à qui ? Quand ? Est-ce toujours opportun ?
- > L'envoi de commentaires sur les amendements de compromis : l'étau se resserre - une phase de peaufinage si le travail a été bien fait en amont.
- > L'influence en Plénière

Clôre les négociations **lors des trilogues**



- > Négociations interinstitutionnelles : **la règle pour l'adoption des actes législatifs**
- > Des **réunions tripartites** entre le Parlement, le Conseil et la Commission où chaque institution désigne ses négociateurs pour défendre son mandat.
- > Entre chaque trilogue politique, plusieurs trilogues techniques → suivi des discussions et **analyse des possibles compromis**
- > **Accord conclu en trilogue** : un accord informel qui est ensuite approuvé suivant les procédures formelles du Parlement et du Conseil
- > **Suivi de la réglementation dans sa phase d'implémentation** & parution au Journal Officiel de l'UE

EN PRATIQUE



Directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité

- > Publication d'un CP avec plusieurs organisations européennes pour appeler à un texte clair, réaliste et applicable
- > Liste des priorités à défendre lors des négociations, sur la base des mandats du Conseil et du Parlement (construction d'un tricolonne)
- > Identification de l'équipe de négociation (Conseil, Parlement, Commission)
- > Multiplication des rdvs politiques à tous les niveaux (ministres, conseillers, ...)



	Commission Proposal	EP Mandate	Council Mandate	Draft Agreement
	(b) the company did not reach the thresholds under point (a), but had more than 250 employees on average and had a net worldwide turnover of more than EUR 40 million in the last financial year for which annual financial statements have been prepared, provided that at least 50% of this net turnover was generated in one or more of the following sectors:	(b) the company did not reach the thresholds under point (a), but had more than 250 employees on average and had <u>(a) but is the ultimate parent company of a group that had 500 employees and</u> a net worldwide turnover of more than EUR 40 <u>150</u> million in the last financial year for which annual financial statements have been prepared, provided that at least 50% of this net turnover was generated in one or more of the following sectors:	(b) the company did not reach the thresholds under point (a), but had more than 250 employees on average and had a net worldwide turnover of more than EUR 40 million in the last financial year for which annual financial statements have been prepared or should have been adopted , provided that at least 50% of this net turnover EUR 20 million was generated in one or more of the following sectors associated with the applicable statistical classification of economic activities established by Regulation (EC) No 1893/2006 and listed in Annex II:	
Article 2(1), point (b)(i)				
93	(i) the manufacture of textiles, leather and related products (including footwear), and the wholesale trade of textiles, clothing and footwear;	<i>deleted</i>	(i) the manufacture of textiles, leather and related products (including footwear), and the wholesale trade of textiles, clothing and footwear;	
Article 2(1), point (b)(ii)				
94	(ii) agriculture, forestry, fisheries (including aquaculture), the manufacture of food products, and the wholesale trade of agricultural raw materials, live animals, wood, food, and beverages;	<i>deleted</i>	(ii) agriculture, forestry, fisheries (including aquaculture), the manufacture of food products and beverages , and the wholesale trade of agricultural raw materials, live animals, wood, food, and beverages; or	

Et la Commission dans tout ça ? **Ne rien lâcher**



La Commission toujours à la table des discussions:

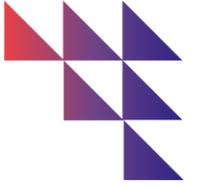
- > La Commission souvent **arbitre les débats** en apportant/rappelant les éléments factuels récoltés des différentes étapes de construction de la réglementation
- > La Commission parfois **contacte le secteur privé pour conforter des éléments**
- > Importance d'apporter pendant les discussions les points de vue et les arguments des différents intérêts représentés en concurrence afin d'offrir à la Commission une meilleure lecture des situations

EN PRATIQUE



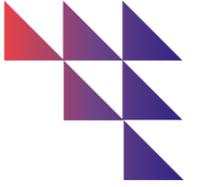
La directive « Alternative Fuel Infrastructure » et sa révision

- > Une directive de 2014 n'a pas été au bout de ses ambitions
- > Un texte nécessaire pour soutenir les ambitions européennes de décarbonation mais un texte extrêmement technique
- > Le principe de neutralité technologique, clé dans les discussions en trilogues avec une Commission fermée



CONCLUSION : LE LOBBYING EN PRATIQUE

Le lobbying, une affaire de **process**

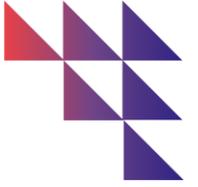


L'influence, un process d'identification

- > **Identification des acteurs** - contacts avec des relations déjà engagées, syndicats et associations professionnelles pertinentes, personnes citées dans la presse,
- > **Identification des leviers de rencontres** - salons, événements politiques, conférences, RDV
- > **Identification à chaque instant des étapes du processus de co-législation** des positions des uns et des autres par les nouveaux moyens de communication comme Twitter - excellent moyen de suivre les discussions et réactions
- > **Identification des messages adaptés** selon auditoire

L'influence, un process de communication

- > **Communication avec des évènements** autour du sujet en lien avec l'actualité réglementaire en invitant des influenceurs, des politiques...
 - Créer sa propre dynamique
 - Se caler sur les événements européens (ex : la semaine de la mobilité, de l'énergie, année des compétences)
- > **Communication groupée** - fédérer des acteurs alignés sur le sujet et si possible regroupant toute une chaîne de valeur
- > **Communication pédagogique**: Sortir une étude ou une brochure d'infographies, un RDV de publication comme un baromètre régulier
- > **Communication directe** : lettre ouverte aux eurodéputés, tribunes dans les journaux



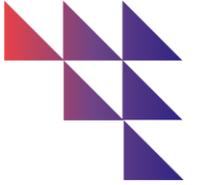
QUESTIONS/REPOONSES



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Pour toutes questions : medef@medef.eu

Fiche pratique : les outils à notre disposition



Organigramme Commission :

- > EU Whoiswho : [Annuaire Commission européenne](#)
- > Organigramme DG : [Exemple DG GROW](#)

Calendrier législatif :

- > Train législatif : [Legislative Train Schedule\(europa.eu\)](#)
- > Observatoire européen institutionnel législatif dit "Œil" : [Observatoire législatif\(europa.eu\)](#)
- > Parlement : Document "travaux en cours" disponible sur les pages web des commissions parlementaires. Exemple de la commission ENVI : [Derniers documents | Documents | ENVI | Commissions | Parlement européen\(europa.eu\)](#)
- > Conseil : [Calendrier des réunions \(Conseil et/ou Working Party\)](#)

Trouver les amendements déposés au Parlement :

- > Page "recherche des documents" sur le site du Parlement : [Documents | Recherche](#)

Glossaire



- ‡ Conseil de l'UE : aussi appelé "Conseil" ou "Conseil des ministres de l'UE", il représente les gouvernements des Etats membres de l'UE et réunit leurs ministres par domaines de compétence.
- ‡ Conseil européen : il réunit l'ensemble des dirigeants européens au moins deux fois par semestre, en mars, juin, octobre et décembre. Les décisions y sont prises par consensus à l'issue de négociations entre les Etats membres.
- ‡ Commission européenne : l'organe exécutif de l'UE, la Commission est politiquement indépendante et promeut l'intérêt général de l'Union. Dans le cadre des grandes orientations fixées par le Conseil européen, elle prépare et met en œuvre les décisions du Conseil de l'Union européenne et du Parlement européen.
- ‡ Coreper : désigné par l'acronyme « Coreper », le "Comité des représentants permanents des gouvernements des Etats membres de l'UE" est la principale instance préparatoire du Conseil de l'UE. Le Coreper comprend deux formations : le Coreper I, où siègent les représentants permanents adjoints, travaille sur les sujets techniques tandis que le Coreper II, où siègent les représentants permanents, est chargé de préparer les sujets plus politiques.
- ‡ Parlement européen : seule institution de l'Union européenne élue directement par les citoyens, le Parlement européen est composé de 705 députés. Il dispose de pouvoirs législatif, budgétaire et de contrôle politique. Les prochaines élections européennes auront lieu en mai 2024.
- ‡ Cour de justice de l'UE : située à Luxembourg, la CJUE est une institution juridictionnelle de l'Union qui veille au respect du droit communautaire . Elle est composée de 27 juges, soit un par Etat membre, dont le mandat, renouvelable, est de six ans.

Glossaire



- # Droit primaire : il définit la répartition des compétences (entre l'UE et les États membres de l'UE) et fournit le cadre juridique dans lequel les institutions de l'UE formulent et mettent en œuvre les politiques.
- # Droit dérivé : il s'agit du corpus juridique qui découle des principes des traités fondateurs de l'UE. Il comprend les règlements, les directives, les décisions, les recommandations et les avis.
- # Règlement : véritable "loi européenne" adoptée par le Parlement européen et le Conseil de l'UE, le règlement est obligatoire dans tous ses éléments et est directement applicable dans les États membres.
- # Directive : à la différence du règlement, la directive n'est pas directement applicable aux citoyens européens. Il appartient à chaque État membre de mettre au point sa propre législation pour déterminer la façon dont la directive sera transposée dans son droit national.
- # Acte délégué : c'est un acte non législatif adopté par la Commission pour compléter ou modifier certains éléments non essentiels d'un acte législatif.
- # Trilogues : réunion informelle rassemblant les représentants des trois institutions européennes (Commission, Parlement, Conseil) impliquées dans le processus législatif européen. Elle permet, lors de désaccords sur un texte entre le Parlement européen et le Conseil, de faciliter les compromis en y associant la Commission comme médiateur.